

L'INSCRIPTION DES ELEVES DE 3^{ème} DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE APRES AFFECTATION EN 2009

L'orientation en fin de 3^{ème} est une étape-clé dans la scolarité d'une majorité des élèves, confrontés pour la première fois à un choix important à faire concernant la suite de leur parcours. En sortant du collège, si la majorité des élèves fait le choix de la voie générale ou technologique, 3 jeunes sur 10 choisissent la voie professionnelle dans l'académie d'Orléans-Tours.

L'affectation, procédure administrative qui suit la demande d'orientation, n'est pas automatique dans les spécialités professionnelles car il y a parfois plus de demandes que de places. Pourtant, sans que l'on sache pourquoi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'élève admis dans la classe, la spécialité et l'établissement demandés ne s'y inscrit pas toujours à la rentrée.

L'orientation et l'affectation post-troisième à l'heure de la réforme de la voie professionnelle

En 2010, le Rectorat, la DRAAF et le Conseil régional du Centre s'entendent pour mettre en commun leurs bases « élèves », dans le cadre d'un Observatoire de suivi des parcours de formation professionnelle des jeunes.

Cet observatoire, au sein du GIP ALFA CENTRE, est créé dans le contexte de réforme de la voie professionnelle qui s'est généralisée en 2009 : le baccalauréat professionnel se fait désormais en 3 ans, au même titre que le baccalauréat général ou technologique. Les BEP en deux ans sont supprimés (voir encadré page 2), et de nouveaux CAP sont créés. La première étude¹ de l'observatoire porte sur l'orientation et l'affectation post-troisième. Elle met en évidence les choix opérés par les jeunes en sortant du collège, les cheminements entre la demande d'orientation et le moment de l'inscription, en passant par la phase de l'affectation.

L'observatoire de suivi des parcours de formation professionnelle des jeunes

Il a pour objectif d'analyser, tous opérateurs de formation confondus, la nature, le sens et la portée des évolutions constatées dans le cadre de cette réforme :

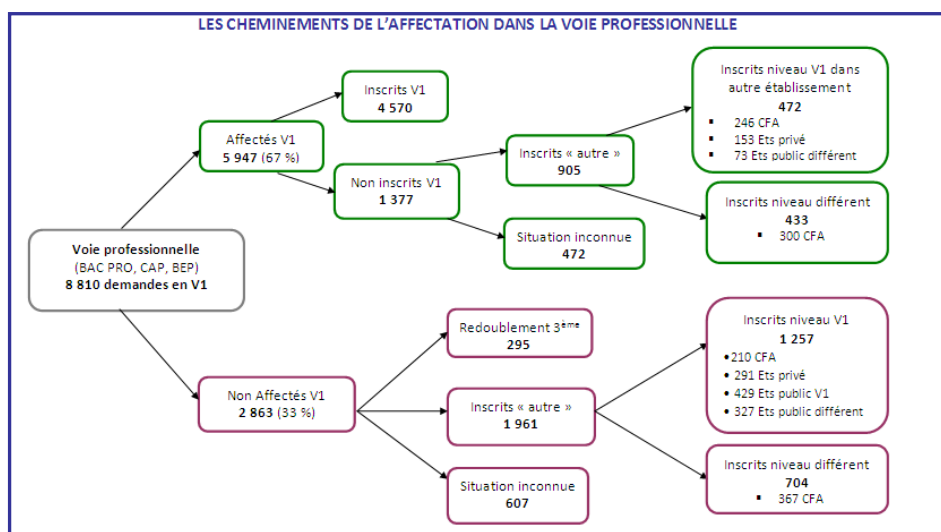
- Les effets de la transformation des BEP en baccalauréats professionnels en trois ans et la création de nouveaux CAP ;
- Les réorientations et passerelles entre les différentes modalités de formation (scolaire, apprentissage, ...) ;
- Les ajustements des orientations entre les différents cursus de formation et/ou les sorties de ces appareils de formation.

Au fur et à mesure des études menées, l'observatoire réalise une publication.

Quelques chiffres :

Plus de 29 000 élèves sortant de troisième en juin 2009 :

- 8 810 élèves ont fait le choix de la voie professionnelle (voir schéma ci-contre) : bac professionnel, CAP ou BEP en premier vœu (hors apprentissage).
- Parmi eux, 5 947 élèves ont été admis sur leur premier vœu (67 %). Seuls 4 570 élèves, soit 77 % des admis, s'inscriront réellement sur ce vœu à la rentrée de septembre 2009.



Que sont devenus les élèves admis sur leur 1^{er} vœu mais qui ont changé d'avis à la rentrée (un quart des élèves admis) ?

La majorité d'entre eux s'est inscrite dans un établissement de formation de l'académie (905 élèves) :

- soit dans une formation de même niveau mais dans un établissement différent (472) ;
- soit dans une formation d'un niveau différent (433).

¹ « L'orientation et l'affectation post-troisième en 2009 dans l'académie d'Orléans-Tours »-2011-ORFE/GIP ALFA CENTRE

Le choix de l'apprentissage pour des jeunes plus âgés que la moyenne

C'est le premier enseignement de cette étude. Plus de la moitié des élèves (60 %) qui s'inscrivent dans un établissement différent de celui de l'affectation, va dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Cela concerne deux types de publics :

- des jeunes admis en bac professionnel sur leur 1^{er} vœu, qui s'inscrivent en CFA dans une formation de niveau V (CAP). Ils sont plus âgés, ce qui laisse penser que la durée des études entre en ligne de compte dans le choix final : 60 % d'entre eux ont 17 ans ou plus, contre 33 % de l'ensemble des élèves admis en Bac professionnel.
- des élèves admis en CAP, qui s'inscrivent en CFA dans un CAP, généralement dans le même domaine de formation. Ces jeunes sont aussi plus âgés que l'ensemble des admis en CAP (93 % ont 17 ans ou plus, contre 83 % au total).

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce changement opéré au cours de l'été : le fait d'avoir trouvé une entreprise, la durée des études (2 ans pour l'obtention d'un CAP, au lieu de 3 pour un bac pro), la rémunération (25 % à 53 % du SMIC la première année, selon l'âge de l'apprenti), et le statut de salarié qui permet au jeune d'avoir un pied dans le monde du travail. Le changement de statut, tout en restant dans le même domaine de formation, montre que le choix d'un métier reste déterminant dans la voie professionnelle.

L'attrait du métier : un critère déterminant

Les jeunes qui changent d'établissement entre l'affectation et l'inscription (autre établissement public, privé ou CFA) restent presque tous dans un métier proche de celui demandé en juin. Ceux qui ont formulé un premier vœu vers le bâtiment, l'industrie, la maintenance ou la restauration s'inscrivent dans une spécialité proche ou identique. Seuls les métiers de bouche (boucher, boulanger, charcutier) accueillent des élèves ayant formulé un premier vœu dans des domaines de formation très différents comme le bâtiment, l'industrie ou le transport, mais leur nombre reste marginal.

Le choix d'un établissement privé

Après leur affectation dans un établissement public de l'académie, certains élèves s'inscrivent dans un établissement privé à la rentrée. La plupart d'entre eux reste au même niveau de formation (Bac Pro, CAP, BEP) mais change de spécialité de formation. Ils

représentent environ 11% des admis qui changent d'établissement au cours de l'été.

Des situations inconnues

Certains élèves, admis (ou pas) en juin sur leur premier vœu, ne sont pas inscrits dans l'académie en septembre. Changement de région, insertion professionnelle, décrochage scolaire, ... la situation de ces jeunes reste inconnue au moment de la rentrée scolaire.

Quels diplômes sont demandés en premier vœu dans la voie professionnelle ?

- le **baccalauréat professionnel**, désormais en 3 ans, est le choix de 67% des élèves se tournant vers la voie professionnelle. Les filles représentent 35% des demandes en bac pro. Les domaines de formation les plus demandés sont l'industrie (40%), le commerce (21%), les services (24%) et l'administration (11%).
- Le **CAP** est demandé par 22% des élèves s'orientant vers la voie professionnelle, dont 38% de filles. Les demandes se répartissent de façon homogène dans l'industrie (24%), les services (24%), le commerce (22%) et le bâtiment (24%).
- Le **BEP** (BEP carrières sanitaires et sociales, BEPA services et activités hippiques supprimés à la rentrée 2010) concernent plus de 10% des demandes.

Que sont devenus les élèves non admis sur leur premier vœu dans la voie professionnelle ?

En raison des capacités d'accueil contingentées dans la voie professionnelle, un tiers des élèves n'est pas affecté sur le premier vœu (2 863 élèves). 700 d'entre eux seront admis sur un vœu 2, 3 ou 4, d'autres se retrouveront sur liste supplémentaire. Au moment de l'inscription, en moyenne un élève sur dix décide de redoubler la classe de troisième.

Le niveau de formation : critère n°1

Parmi les élèves non admis sur le 1^{er} vœu dans la voie professionnelle, inscrits à la rentrée (1961), 64% s'inscrivent dans une formation de niveau équivalent (1 257), parfois même dans le même établissement que celui demandé en 1^{er} vœu (429).

L'apprentissage : opportunité ou stratégie ?

D'autres changent de niveau de formation (704) : les cas les plus fréquents sont les élèves non admis en Bac pro (V1) qui se tournent vers un CAP (23 %). Dans 8 cas sur 10, ce CAP sera suivi en apprentissage.